

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 217

A 18 h 30 s'est réuni le conseil municipal, en l'absence d'Agnès GIRAUD, Philippe TALLARON et Aimé BOYER qui ont donné respectivement procuration à Rachel GIRE, Christophe PAL et Paul PAGES.

Le conseil autorise Mme le Maire à mandater avant le vote du BP 2018 les factures d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts dans la section au cours de l'année 2017, sur le chapitre 21 = 50000 €.

Il a ensuite été décidé de créer au 01/01/2018 un budget annexe Lotissement « Les jardins de Julie ».

Le conseil d'école doit se prononcer définitivement avant le 9/2/2018 sur un possible retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018, à titre dérogatoire, conformément au décret n° 2017-1108 du 27/06/2017. Les parents déjà interrogés ont été majoritairement favorables. Le conseil confirme la même position compte tenu qu'il ne dispose à ce jour d'aucune garantie de reconduction du fonds d'amorçage.

Toujours en matière scolaire, le conseil a validé l'octroi d'une subvention exceptionnellement à l'OCCE de l'école du Monteil pour participer aux frais de séjours des enfants pour une classe Cirque de 3 jours à Tence en mai 2018. Cette aide est basée sur 10 €/jour/enfant domicilié au Monteil.

Le Maire a également fait état de toutes les décisions prises dans le cadre des délégations : DIA n° 04314017D0004, D0005, D0006, D0007 et D0008.

Avant de clore la séance, plusieurs points ont été évoqués :

- Problème de stationnement gênant en période hivernale : Il est rappelé à tous les habitants que **les voies publiques doivent être impérativement dégagées** pour permettre le passage dans de bonnes conditions du véhicule de déneigement, sans quoi vous gênez les opérations, parfois même les empêchez et mettez votre propre véhicule en danger.
- l'invitation de toute la population monteillaise à la cérémonie des vœux qui aura lieu le 12 janvier prochain à 18 h 30 – salle multi activités.
- La modification des horaires d'ouverture de la mairie du 11 janvier au 2 février 2018 inclus, à titre exceptionnel : Lundi / Jeudi / Vendredi : de 8 h à 11 h (en cas d'urgence, s'adresser au Maire ou aux adjoints).

Séance levée à 21 h 30.

Mme le Maire,
Nadine HERITIER-BRANCO